



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

---

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES HOSPITALIÈRES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR **Henri LORQUET** ET **Jules CHAVANON**, ARCHIVISTES

---

HOSPICES DE SAINT-OMER



ARRAS

IMPRIMERIES LAROCHE, GUYOT ET RÉPESSÉ-CRÉPEL & FILS

1902





COLLECTION  
DES  
**INVENTAIRES SOMMAIRES**  
DES  
**ARCHIVES HOSPITALIÈRES ANTÉRIEURES A 1790**

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

---

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES HOSPITALIÈRES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR **Henri LORIQUE** ET **Jules CHAVANON**, ARCHIVISTES

---

HOSPICES DE SAINT-OMER



ARRAS

IMPRIMERIES LAROCHE, GUYOT ET RÉPESSÉ-CRÉPEL & FILS

—  
1902



## INTRODUCTION

---

Nous n'avons pas à faire ressortir l'intérêt des documents analysés dans cet inventaire pour l'histoire des anciens hospices de Saint-Omer. Sous le titre trop modeste de *Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer...* (Saint-Omer, 1877, in-8° de 494 p.), M. Deschamps de Pas a publié une excellente étude dans laquelle il a utilisé toutes les pièces importantes des fonds répertoriés ici ; il a même transcrit quelques-unes d'entre elles en pièces justificatives à la fin de son livre.

Peut-être aussi est-il superflu d'ajouter qu'à beaucoup de points de vue, ces titres, comme tous ceux de même nature, constituent de précieuses sources de renseignements. Ce que l'histoire des mœurs, des institutions, des arts, de l'économie sociale, de la propriété, du commerce, etc., peut tirer des contrats divers et des séries de comptes conservés dans ces archives, on le devine à feuilleter seulement les pages du présent volume. Les baux successifs de nombreuses propriétés font connaître les variations du prix de la terre dans la région de Saint-Omer, et dans les autres lieux où les hospices de cette ville avaient des intérêts. Les donations et les testaments révèlent de curieux détails sur la fortune privée, les coutumes, la manière de vivre, de s'habiller dans les différentes classes de la société artésienne. Les pièces de procédure abondent en traits de mœurs typiques. Le prix des denrées, des objets de nécessité et des objets de luxe, de la main d'œuvre dans une foule d'industries, sont relevés dans les comptes qui sont aussi pleins de noms propres intéressants à recueillir. Plus d'un artiste de valeur y est inscrit : celui-ci était déjà connu, le nom de celui-là s'ajoutera désormais aux listes précédemment dressées. La description d'une œuvre accompagne parfois le nom de son auteur : nouveau profit. Enfin, parmi tous ces bienfaiteurs, ces administrateurs, ces hospitalisés mêmes (à l'époque des guerres par exemple), que de personnages notables à la biographie desquels les érudits locaux seront heureux d'ajouter un détail !

Ce n'est pas à ces découvertes qu'on s'attend à faire ici, comme dans tout inventaire d'archives hospitalières, que nous nous attarderons. Nous voulons attirer l'attention sur le fonds entièrement inédit de la *Table des pauvres de Saint-Sépulchre*, possédé par le même dépôt et que nous avons fait figurer à la suite des documents hospitaliers proprement dits. M. Deschamps de Pas l'a omis, à dessein peut-être puisque les tables des pauvres n'entraient pas dans son sujet. Tous les historiens de Saint-Omer, y compris Giry, ont parlé très brièvement de cette institution charitable particulière au nord de la France, croyons-nous, et ils en auraient mieux défini le caractère, s'ils avaient compulsé un ensemble de pièces comme celles dont on trouvera l'analyse à la fin de cet ouvrage.

Aucun fonds semblable, à notre connaissance, n'a jamais pris place dans un inventaire sommaire d'archives hospitalières. Quelques articles du volume de cette collection consacré par M. Travers aux archives communales de Béthune intéressent trois tables des pauvres de cette ville, mais ils sont très courts et offrent peu de ressource pour déterminer la nature et le fonctionnement de l'institution. Les fonds analogues à celui que nous révélons, conservés à Arras et dans d'autres villes du nord, très anciens et très riches (1), sont restés inexplorés. C'est la première fois qu'on publie l'analyse de titres d'une table de pauvres remontant au XIII<sup>e</sup> siècle et comprenant entre autres belles pièces, un cartulaire rédigé au XV<sup>e</sup> siècle, plein de renseignements précis et nouveaux sur la topographie de Saint-Omer de 1283 à 1456, avec tous les éléments suffisants pour établir la liste des échevins de cette ville pendant le même temps, une série de cueilloirs sur parchemin du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle (l'un d'eux est orné d'une peinture curieuse), un nombre respectable de comptes de 1451 à 1786, présentant malheureusement des lacunes et trop sommaires, pouvant suffire cependant à faire

---

(1) La *Pauvreté* d'Arras a des titres et des comptes remontant au XIV<sup>e</sup> siècle.



connaître la fortune de la table au cours de trois siècles. Ce sera une première et utile source à consulter pour l'historien de la charité qui voudra se documenter sur une sorte d'œuvre de bienfaisance d'une nature particulière et qui mérite d'être étudiée (1).

Les tables des pauvres sont les ancêtres éloignés des modernes bureaux de bienfaisance, en même temps que de ces œuvres secondaires nées il y a peu d'années et qui se développent constamment, crèches, fourneaux, dispensaires, etc., dont elles réunissaient toutes les attributions. On les désigne sous différents noms. Dans beaucoup de régions de l'Artois, notamment dans le pays de Lalleu, on les appelle ordinairement *pauvretés*, quelquefois *bourses communes des pauvres*, plus rarement *carités*, ou *fabriques des communs pauvres*, ou *tables des communs pauvres*.

A Saint-Omer, une table des pauvres existait dans chaque paroisse ; le curé, sans y occuper un rang officiel, exerçait une grande influence sur ces œuvres qui portaient le nom de son église et avaient pour ressort l'étendue même de sa paroisse. Pourtant, au point de vue de leur administration, les tables des pauvres étaient municipales. Le mayeur y présidait (cf. le préambule du cartulaire V, § 7, A 1, p. 38) ; les *tabliers* ou gens « ayans le gouvernement des rentes et revenus de la table » étaient sinon choisis parmi les échevins, du moins soumis à leur contrôle. Tous les actes où les intérêts de la table de Saint-Sépulchre sont en jeu, sont contresignés par trois ou quatre échevins en exercice. Les tabliers sont les mêmes à de longs intervalles, ainsi en 1318 et en 1332, ce qui donne à penser que leurs fonctions n'étaient pas annuelles et qu'ils étaient rééligibles ; les textes ne mettent pas ce point en lumière. Un receveur est préposé à la comptabilité et à la gestion du trésor.

Dans les *pauvretés* du pays de Lalleu, dont les archives, assez modernes mais intéressantes, sont conservées au dépôt départemental d'Arras, l'administration différait de celles des tables de Saint-Omer. Ce coin de terre, doué d'une sorte d'autonomie, petite province dans la grande province d'Artois, relevait féodalement de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. L'autorité seigneuriale du monastère avait pour représentant dans les *pauvretés* le *prévôt de Sailly* (2) qui formait avec le *bailli collecteur*, agent de l'avoué de Lalleu et les échevins respectifs des communautés d'habitants, l'administration supérieure. Ces dignitaires, chargés de traiter les questions difficiles et d'entretenir les relations avec les autorités provinciales, nommaient et contrôlaient les deux administrateurs ordinaires appelés *pauvrieurs*, *proviseurs*, *tabliers* ou *mambours*. A ceux-ci incombait toute la besogne courante : gestion des propriétés et des deniers, quêtes (*pourchas*), recettes des rentes, paiement des dépenses, enfin et surtout distribution des secours aux pauvres au vu d'un ordre écrit des échevins ou quelquefois du curé. Ils rendaient leurs comptes solennellement, chaque année, en présence du procureur fiscal, et étaient responsables du déficit. Non seulement leurs fonctions, obligatoires sous peine d'amende, étaient gratuites, mais parfois elles leur coûtaient cher. On voit dans les comptes certains d'entre eux abandonner, à la fin de l'année, la créance provenant des avances qu'ils ont faites, en cours d'exercice, à la *pauvreté* dans le dénûment.

Autant qu'on peut en juger par l'étude sommaire qu'a faite M. l'abbé Rembert de certaines *pauvretés* disséminées dans tout l'Artois (à Dainville (3), Oisy-le-Vergier (4), Vaudricourt (5), Frévent (6), etc.), les seuls administrateurs y étaient les échevins, assistés du curé. Un lieutenant représentait le pouvoir abbatial dans les communes relevant de Saint-Vaast, comme Dainville. Généralement, un receveur spécial s'occupait des finances, comme à Saint-Omer. En certains

(1) Dans le t. II du *Pas-de-Calais au XIX<sup>e</sup> siècle* (Arras, 1900, 4 vol. in-8°), M. Carlier, auteur de la notice sur les *Enfants assistés*, a donné quelques renseignements sur les tables des pauvres, d'après un mémoire de M. l'abbé Rembert sur ce sujet, couronné par l'Académie d'Arras en 1897 et resté manuscrit. Nous avons utilisé ce mémoire pour écrire cet essai. Il est regrettable que M. Rembert n'ait pas retouché et complété son étude trop sommaire et à peine rédigée, de manière à en faire un bon livre.

(2) Sailly-sur-la-Lys, canton de Laventie, arr. de Saint-Omer.

(3) Dainville, cant. d'Arras.

(4) Oisy-le-Vergier, cant. de Marquion, arr. d'Arras.

(5) Vaudricourt, cant. d'Houdain, arr. de Béthune.

(6) Frévent, cant. d'Auxi-le-Château, arr. de Saint-Pol.



endroits, à Lagnicourt (1), par exemple, un commis, nommé *pauvretier*, administrait sous la surveillance des hommes de fief composant le corps municipal qui le déléguaient dans cet office. Nous ne nous arrêterons pas à certaines différences de détail dans l'administration des diverses pauvretés, que M. l'abbé Rembert a notées mais qui ne pourraient être étudiées que dans un travail approfondi.

A Saint-Omer, les tables des pauvres étaient toutes plus ou moins riches. Celle de l'église de Saint-Sépulchre jouissait d'importants revenus. En parcourant l'analyse du cartulaire A. 1 et les articles de notre inventaire relatif aux titres de propriété, on sera frappé du nombre considérable de donations de tous genres, maisons, terres, argent, faites en faveur de cette œuvre charitable, assurément très populaire. La table a pignons sur rue dans tous les quartiers de la ville ; elle a du bien au soleil dans les environs et plus loin. Les obits multiples dont elle est chargée accusent les revenus fructueux que lui ont laissés les âmes pieuses. C'est la preuve que l'appel fait aux chrétiens en tête de certain registre B. 10 et que nous avons reproduit dans son pittoresque langage du XIV<sup>e</sup> siècle, était entendu.

La source des revenus des pauvretés du pays de Lalleu et de tout l'Artois est la même : la charité, soit qu'on la sollicite par des quêtes ou des requêtes, soit qu'elle se manifeste spontanément sous l'impulsion de la piété. Toutefois, ces institutions ne sont pas partout aussi riches qu'à Saint-Omer.

Dans le pays de Lalleu, les biens fonciers possédés par les pauvretés ne sont pas nombreux. Au XVII<sup>e</sup> siècle, elles sont plus riches en capitaux qu'elles font fructifier par un moyen qui mérite d'être signalé : elles prêtent aux cultivateurs, se constituent en banques rurales, comme dit M. Rembert, à une époque où le nom même de ces établissements financiers est inconnu. On ne peut faire état dans la fortune des pauvretés de ce qu'elles recueillent, aux termes des règlements, à la mort des vieillards dont elles ont eu la charge ; c'est à peine si les effets et le maigre mobilier de ces indigents, vendus à l'encan, produisaient de quoi payer leur enterrement. Aux jours de détresse, les administrateurs convoquent en assemblée générale les habitants de la communauté et celle-ci s'impose extraordinairement. On s'adresse aussi, dans ce cas, aux Etats d'Artois, au Conseil provincial, aux grandes abbayes, etc. On organise des souscriptions ; les bonnes âmes s'engagent en émargeant sur les listes qui circulent, à donner telle quantité de pain au pauvre qui se présentera muni d'un billet délivré par les pauvriers. Les « quêtes de gerbes » et autres à l'église et à domicile se font régulièrement ; de plus, le curé nomme au prône tous les pauvres à soulager dans la paroisse.

Hors de Lalleu, les pauvretés artésiennes trouvent surtout leur subsistance dans le produit des fermages de leurs terres ; l'argent provenant de donations en espèces est rare dans leurs caisses et elles soulagent plus de misères avec des vêtements, du linge, des aliments, du blé et d'autres produits de redevances en nature, qu'au moyen d'aumônes pécuniaires.

La charité des tables et pauvretés, aussi bien à Saint-Omer que dans Lalleu et dans tout l'Artois s'exerce sur toutes les infortunes. On peut dire qu'aucune espèce de déshérités n'est exclue de son domaine. Les vieillards et les infirmes forment la plus nombreuse clientèle de ces institutions ; les veuves, les femmes en couches, les aliénés et surtout les orphelins sont également l'objet de leur sollicitude. D'ordinaire on n'attend pas qu'ils se plaignent pour les soulager : on les recherche. Par contre, certaines demandes de secours sont repoussées et l'on voit, fait qui paraît étrange aujourd'hui, les pauvres intenter une action judiciaire à la pauvreté qui les a éloignés. Pour être secouru, il suffit, en principe, mais il est nécessaire d'être domicilié dans la paroisse ou la communauté. Dans le pays de Lalleu, un homme se trouvant dans la plus grande gêne momentanée ne peut recevoir d'assistance s'il est propriétaire de la plus modeste mesure ou du plus mince lopin de terre. Les secours se donnent à domicile, sauf quelques distributions à l'église ou à

(1) Lagnicourt, cant. de Marquion, arr. d'Arras.



l'hôpital. Les vieillards et les orphelins sont mis en pension chez des particuliers, et la conduite à leur égard de ceux qui les ont acceptés, est surveillée de très près. Le contrôle est tout à fait sévère quand les pensionnaires ont un enfant en bas-âge ou un nourrisson. M. l'abbé Rembert fait connaître le singulier moyen employé pour opérer ces placements de pauvres chez les habitants : on les mettait aux enchères. Le *moins* enchérisseur, celui qui réclamait la moindre indemnité à la pauvreté, prenait le malheureux sans foyer. Les adjudicataires fixaient leur chiffre d'après les services qu'ils pensaient pouvoir tirer de leur pensionnaire. Plus un pauvre était impotent, plus il coûtait à la pauvreté. Ingénieuse façon, on en conviendra, de suppléer au défaut d'hôpital dans les petites paroisses.

Une adjudication générale avait lieu chaque année, et des adjudications partielles quand il en était besoin.

Le service médical gratuit fonctionne sans interruption ; un médecin reçoit un salaire annuel fixe pour soigner les pauvres chez eux, et les médicaments sont dispensés aux frais de la pauvreté qui envoie même des gardes-malades à domicile dans certains cas ; elle prend à sa charge les funérailles des plus dépourvus. Enfin, cela est important à constater, elle pourvoit à l'éducation des enfants. Au pays de Lalleu, notamment, comme à Saint-Omer, l'instituteur ordinaire de la communauté ou, plus souvent, un instituteur spécial reçoit une indemnité pour apprendre à lire et à écrire aux enfants indigents : la pauvreté a son école.

En dépit de l'organisation, somme toute excellente, de ces institutions et malgré le peu d'irrégularités révélées par les documents dans leur administration, les pauvretés périclitèrent dès le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sans doute, elles avaient fini par avoir trop de charges et, la misère augmentant en même temps que les ressources diminuaient, concordance fatale, la ruine les frappa. M. l'abbé Rembert a transcrit les doléances de la pauvreté de Laventie exposant aux pouvoirs publics sa pénurie, en 1701 : la plainte est navrante. Avouer sa propre misère, après avoir soulagé tant d'infortunes ! Le fait hélas ! est général à cette époque, et le cœur se serre de voir disparaître ces associations charitables confondues avec les communautés mêmes d'habitants et qui, mieux que toutes les ordonnances royales et les instructions d'intendants, enrayaient la mendicité....

---

Les titres analysés dans le présent inventaire et conservés par l'administration des hospices de Saint-Omer, qui a généreusement fait la plus grande partie des frais de rédaction et d'impression, ont été classés, il y a longtemps, par notre prédécesseur, M. H. Loriquet. C'est lui qui a arrêté l'ordre dans lequel sont présentés les divers fonds figurant dans ce volume, et la rédaction des articles était déjà assez avancée lorsque nous avons pris la suite du travail. Un premier fascicule consacré à l'hôpital Saint-Louis était imprimé ; six feuilles du deuxième, intéressant l'hôpital Saint-Jean, étaient tirées. Nous avons achevé le livre sans rien changer au plan adopté : il était trop tard pour cataloguer les fonds selon l'ordre d'ancienneté des établissements, comme il eût convenu. C'est pourquoi l'on trouvera, par exemple, la Maladrerie au troisième rang, alors qu'elle devait occuper la première place, et l'Hôpital général, au contraire, précédant les fondations charitables après lesquelles il devait venir. Cela n'aura sans doute que peu d'importance aux yeux des travailleurs. Ils ne s'attarderont pas davantage à regretter, croyons-nous, qu'on ait donné à chaque fonds une pagination propre ; la table générale, qui renvoie successivement pour chaque nom relevé, à toutes les parties de l'inventaire où il se rencontre, leur fera oublier les inconvénients de la division en fascicules. — L'auteur de cette table réclame l'indulgence pour les fautes d'identification de noms propres qui peuvent s'y trouver et s'excuse du peu de développement de la partie matières. L'administration qui avait fait entreprendre cet inventaire il y a plus de vingt ans, désirait, on le comprendra, quand nous avons repris le travail interrompu, le voir terminer rapidement, et elle a renoncé à nous donner le loisir de nous familiariser davantage avec la langue, l'histoire et la géographie du pays intéressé.

J. CHAVANON.